

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 mars 2016**

Décision n° **CP-2016-0741**

commune (s) :

objet : Extension du réseau et raccordement d'équipements du poste de commandement régulation et du poste de commandement (PC) bornes sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 février 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 9 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), M. Claisse.

Commission permanente du 7 mars 2016**Décision n° CP-2016-0741**

objet : **Extension du réseau et raccordement d'équipements du poste de commandement régulation et du poste de commandement (PC) bornes sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché d'extension du réseau et raccordement d'équipements du poste de commandement régulation et du poste de commandement (PC) bornes sur le territoire de la Métropole de Lyon pour la période 2016-2017 et, éventuellement 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 par reconduction expresse pour un montant maximum de 4 800 000 € HT, soit 5 760 000 € TTC sur 4 ans.

Le système de commande de régulation et d'information du trafic et des événements routiers (CRITER) est un système d'information et de commande qui produit principalement les services suivants :

- la supervision technique (retour de pannes, résorption de dysfonctionnement, etc.) des équipements raccordés (carrefours à feux, panneaux à messages variables (PMV), caméras vidéos, capteurs trafics et vélos, etc.) pour faciliter la maintenance des équipements et en conséquence la sécurité des bénéficiaires. Le système permet également de réaliser de la télémaintenance et ainsi éviter un grand nombre de déplacements à travers l'agglomération et donc à la fois optimiser les coûts de maintenance et la disponibilité des équipements sur le terrain,
- la régulation du trafic urbain,
- l'information des bénéficiaires en temps réel sur les conditions de déplacement au sein de l'agglomération,
- le partage de l'information trafic avec des tiers institutionnels ou privés dont l'alimentation de l'entrepôt de données ouvertes (Opendata) de la Métropole,
- une boîte à outils pour maintenir, suivre et optimiser les réglages des carrefours à feux, notamment les mécanismes favorisant le passage des transports en commun (bus à haut niveau de service, tramways),
- l'acquisition et l'historisation de données de trafics pour connaître les trafics et améliorer leurs gestions ou quantifier les résultats de l'application de la politique de déplacement,
- le contrôle de l'accès aux zones piétonnes par commande de bornes escamotables.

Ces services sont possibles en raccordant au système central des contrôleurs de feux, des caméras, des PMV, etc., au travers d'un réseau informatique pour une gestion en temps réel. Ce marché permet le cadre d'achat nécessaire pour le raccordement de nouveaux équipements et les extensions du réseau informatique, afin d'améliorer les services rendus en termes de couverture du territoire de l'agglomération et en termes de qualité (qui est relatif à l'évolution informatique professionnelle : ex numérique, etc.).

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de une année, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché ne comporterait pas d'engagement de commande minimum. Il comporterait un engagement de commande annuel maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC et maximum 4 800 000 € HT, soit 5 760 000 € TTC sur 4 ans.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, en vue de l'attribution du marché de prestations d'extension du réseau et raccordement d'équipements du poste de commandement régulation et du poste de commandement (PC) bornes sur le territoire de la Métropole de Lyon pour la période 2016-2017 et, éventuellement 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre, par voie de marché négocié ou par la voie d'un appel d'offres, aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appels d'offres compétente.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres compétente de la Métropole.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande, ayant pour objet les prestations d'extension du réseau et raccordement d'équipements du poste de commandement régulation et du poste de commandement (PC) bornes sur le territoire de la Métropole et tous les actes y afférents, pour un montant maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC et maximum de 4 800 000 € HT, soit 5 760 000 € TTC sur 4 ans.

5° - Les dépenses totales au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - période 2016-2017 et, éventuellement 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2016.